GRAND CONSEIL

OCTOBRE 2026 **RC-PET**
(26_PET_7)

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition Dévotion Mariale à la chapelle de Marie de la cathédrale de Lausanne, projet de brûloir

1. PRÉAMBULE

La Commission thématique des pétitions (CTPET) s'est réunie le jeudi 10 septembre 2026 au Parlement, sous la présidence de Mme Claire Attinger Doepper. La commission était composée de Mmes Monique Hofstetter (remplaçant Loïc Saugy), Nathalie Jaccard, Sylvie Pittet Blanchette, et de MM. Alain Cornamusaz, John Desmeules (remplaçant Pierre-François Mottier), Oleg Gafner (remplaçant Valérie Zonca), Pierre-André Pernoud, Pierre-André Romanens (remplaçant Marion Wahlen), Marc Vuilleumier (remplaçant Elodie Lopez), Andreas Wüthrich (remplace Blaise Vionnet). Le secrétariat était tenu par Mme Marie Poncet Schmid, secrétariat général du Grand Conseil.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Mme Jocelyne Müller, Pasteure honoraire de la Cathédrale, Mme Raymonde Zhuniqi, veilleuse, M. René Bugnion, veilleur, M. Bruno Carpaneto, veilleur, M. Serge Desponds, veilleur.

Représentant·e·s de l'État : Mme Shama Atif, architecte EPF et responsable de domaine auprès de la Direction de l'architecture et des bâtiments (DAB), Mme Line Dépraz, Pasteure de la Cathédrale de Lausanne, M. Pascal van Griethuysen, Directeur des affaires religieuses (DGAIC), Mme Carole Lamblaut, intendante de la Cathédrale.

3. DESCRIPTION DE LA PÉTITION

La pétition demande l'abandon immédiat du projet de brûloir prévu dans la chapelle de Marie de la Cathédrale Notre-Dame de Lausanne et la préservation du petit autel d'apparence médiévale qui fait partie intégrante de ce monument. En substance, la chapelle doit rester dédiée à la dévotion mariale.

4. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES

Les pétitionnaires précisent que la pétition, munie de 203 signatures, relève d'une démarche œcuménique et non partisane. Ils mentionnent le texte que la commission a reçu en vue de la séance qui dresse l'historique des faits. La synthèse de cet historique est la suivante :

- La dévotion mariale ressurgit en mars 2022 avec le don anonyme d'une petite Vierge ; elle est tolérée par l'Église protestante réformée du canton de Vaud.
- Dès février 2025, le DEIEP est alerté sur des problèmes de sécurité et de gestion à la Cathédrale.
- En mars 2026, un projet de brûloir est confirmé. Les pétitionnaires écrivent au DITS et au DEIEP. Ils ne sont pas satisfaits de la réponse. La pétition est lancée et déposée le 16 juin 2026.

Après avoir lu un texte, les pétitionnaires listent leurs demandes, dont notamment :

– L'arrêt du projet qu'ils contestent et la pérennité du culte marial dans sa chapelle.

– Des mesures de protection incendie.

– La réalisation d'un audit indépendant et approfondi de la gestion de la Cathédrale.

5. AUDITION DES REPRÉSENTANTS·E·S DE L'ÉTAT

Mme Shama Atif, donne une présentation que nous résumons ainsi :

– La chapelle de Marie fait partie du projet originel de la Cathédrale de Lausanne, et remonte à la fin du XII siècle. Après la Réforme, la chapelle a perdu sa fonction de culte marial, mais l'espace a été conservé.

– Il est fréquent que des personnes demandent à pouvoir allumer des bougies. En juin 2024, l'EERV soumet à la Commission technique la mise en place d'un brûloir. Cette demande a été validée par les instances ecclésiales concernées par le culte à la Cathédrale.

– Dès lors, il s'agit de répondre aux besoins des visiteurs de se recueillir en allumant une bougie. Le design du nouveau brûloir a été élaboré par Thierry Didot (designer des bancs et du mobilier liturgique) afin de maintenir une cohérence stylistique pour l'ensemble du mobilier. La réalisation du meuble a fait l'objet d'un appel d'offres. Le coût du projet est de CHF 3'600 (design) et CHF 19'300.- (réalisation).

La discussion permet de préciser les points principaux suivants :

– Dans le cadre des travaux de rénovation de la Cathédrale, cette dernière a été adaptée aux nouvelles normes liées au feu. Le brûloir actuel comprend un risque d'incendie. Le futur brûloir sera quant à lui sécurisé.

– Les pétitionnaires ont été intégrés dans le projet. Mme Depraz rappelle avoir échangé avec M. Bugnion dès 2023, sur l'autel. Peu à peu, son discours a changé, soulevant notamment la sécurité incendie.

– Les pétitionnaires n'apprécient pas les bancs et le mobilier du chœur. Les accusations des pétitionnaires sont graves, alors que les normes incendie sont respectées et que l'ECA a validé les mesures prises.

6. DÉLIBÉRATIONS

Un·e commissaire estime que l'État aurait dû mieux communiquer avec les veilleurs et les pétitionnaires pour éviter que cette thématique prenne une telle ampleur.

Par 8 voix et 3 abstentions, la Commission thématique des pétitions formule le vœu suivant « Nous invitons les pétitionnaires à s'adresser au Bureau cantonal de médiation administrative ».

7. VOTE

Classement de la pétition

Par 10 voix et 1 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Lausanne, le 27 octobre 2026

Le rapporteur :
(Signé) Oleg Gafner